

dont j'avais été d'abord si effrayé... J'accours; c'était un officier blessé que plusieurs hommes cherchaient à soulever... Je reconnus, dans cet officier, le commandant que voilà, entouré des onnetiers de sa yole qui voulaient le déterminer à s'enfuir pour fuir avec eux. Que vous dirais-je de plus, ma foi! La présence de cet officier blessé pouvait contrarier la résolution que j'avais prise, de défendre jusqu'à la dernière extrémité l'Indomptable contre des péniches anglaises qui s'avançaient pour l'amariner, je me déterminai à forcer le commandant à se laisser entraîner à terre, et à s'éloigner par ses canotiers. Il partit, contraint par moi et à moitié évanoui, je crois. Je repoussai sans lui les péniches anglaises, qui navigent sur nous à grands coups d'aviron; et vaillamment secondé par mon patron et mes dix-neuf grands canotiers, je fis ensuite sans perdre de temps couper les câbles du vaisseau, hisser le grand-foc à bloc et un petit hunier à demi-mât; et ma foi le vent ou la Providence nous conduisant, nous réussîmes à échouer en grand sur la vase ce vaisseau que d'ici vous pouvez voir flottant dans les eaux d'un port français!

« Voilà, messieurs, ce que je sais et tout ce que j'ai fait... Vous connaissez sans doute le reste tout aussi bien et peut-être mieux que moi... Par conséquent j'ai tout dit, et c'est encore une fois une autre corvée de fait... »

Il était temps pour le jeune témoin que sa narration finit... Sa voix, qui pendant presque toute la déposition qu'il venait de faire, s'était tenue avec fermeté, nous avait semblé s'être sensiblement affaiblie depuis le moment où il lui avait fallu expliquer comment il avait forcé le commandant à quitter le vaisseau. Cette partie si pénible du récit de Mathias avait été écoutée avec un sentiment de surprise, dont lui-même nous avait paru embarrassé; et quand il eut cessé de parler, il se trouva dans la position d'un homme que l'on vient de délivrer du poids d'un fardeau accablant.

L'impression générale causée par les dernières paroles du généreux aspirant, était indéfinissable. Le président, à qui l'émotion et l'embarras de notre ami n'avaient pu échapper, s'empressa, aussitôt que le reste d'agitation de l'assemblée lui eut permis de continuer ses questions, de présenter les objections suivantes au témoin.

— Comment expliqueriez-vous, lui demanda-t-il, la différence qui existe entre les réponses que vous avez cru devoir faire dans l'instruction du procès, et les faits que vous venez de révéler au conseil? Les renseignements que vous avez donnés ne ressemblent nullement à ceux que nous venons d'entendre.

— Ces renseignements, mon général, peuvent ne pas être les mêmes, j'en conviens; mais ils ne se contredisent pas, que je sache. Dans l'instruction j'ai en quelque sorte refusé de m'étendre sur les faits, que je désirais ne faire connaître qu'en public. Quo mes premières explications nient être incomplètes, cela se peut; mais qu'elles se trouvent opposées à celles que je viens de faire entendre, je ne le crois pas.

— Le conseil, monsieur, appréciera cette circonstance, sur laquelle j'ai insisté à dessein. Mais comment justifierez-vous, si tout ce que vous venez de nous dire est, comme j'ai lieu de le penser, conforme à la plus exacte vérité, comment justifierez-vous, je le répète, l'espèce de violence que vous avez cru devoir exercer pour forcer votre commandant blessé à quitter le vaisseau qu'il ne devait abandonner qu'avec la vie?... »

— Je ne cherche pas à me justifier, mon général, j'ai voulu rapporter seulement ce qui s'est passé, et je l'ai fait.

— Permettez-moi de vous faire observer encore, que s'il en était ainsi que vous le dites, vous auriez employé, à l'égard de votre chef un moyen coupable pour l'empêcher de remplir son devoir le plus impérieux. Vous auriez même encouru, dans cette circonstance, par un excès de zèle inconsidéré, la rigueur des lois, qui doivent punir l'indiscipline et la rébellion.

— En ce cas-là, mon général, fût-ce à juger comme coupable, si vous n'avez le droit, et n'exigez pas que je dépose comme témoin dans une affaire où je ne devrais paraître que comme accusé. L'exemple serait édifiant pour ceux de mes collègues les aspirants, qui s'avisaient de vouloir sauver des vaisseaux de ligne. Il ne manquerait plus que cela!

— Monsieur, retournez à votre place; le conseil statuera sur la nature et le caractère de la déposition qu'il vient d'entendre.

Nous aurions tous voulu sauter au cou de notre camarade, sans trop pouvoir dire pourquoi encore. Il nous semblait qu'il venait de faire une action sublime. Notre vieux commandant pleura, en jetant sur notre ami des regards qui exprimaient tout fois mieux que ces larmes frémissantes n'auraient pu le faire, le sentiment qui l'agitait, qui le tourmentait, qui semblait l'étouffer... Oh! combien cette scène muette entre le jeune témoin et l'accusé, était attendrissante et noble!... Quelle tranquille sévérité dans les traits de Mathias, et quelle éloquence expressive de reconnaissance et d'humilité sur la physionomie du coupable qu'il venait de sauver!

On appela, comme pour faire brusquement diversion à l'opinion générale, les autres témoins à entendre dans la cause. Ils confirmèrent tous, comme ils purent, la déposition faite par leur aspirant. La

simplicité que le patron du grand canot mit dans ses réponses, fut remarquée, comme la seule chose qui pût peut-être égayer la gravité d'une affaire aussi sérieuse.

Ce brave homme raconta d'abord, dans le langage naïf et rude qui lui était ordinaire, son trajet à bord de l'Indomptable. Parvenu, après bien des circonlocutions, au point important de l'abandon du vaisseau, le président lui demanda : — Le vaisseau était-il abandonné?

— Abandonné? répondit le patron.

— Oui, le vaisseau était-il abandonné? reprend le président.

— Ça c'est selon, mon général!

— Comment, c'est selon! un vaisseau est abandonné ou il ne l'est pas!

— Je sais bien ce que vous voulez dire. Ce n'est pas ce qui m'embarrasse, pardieu, et ce qui fait une coque dans le cable que je file... Mais faut-il vous dire tout ici entre nous, et devant tout le monde?

— Mais certes, il faut dire tout! vous êtes ici pour cela.

— Eh bien! le vaisseau était abandonné plus ou moins. Voilà mon opinion du moment.

— Avez-vous ou n'avez-vous pas trouvé enfin quelqu'un à bord?

— M. Mathias que voilà, a dû vous conter tout cela, cent mille fois mieux que moi; car il n'a pas la langue dans un sac, allez, lui. Ainsi ma voix serait censément inutile. Mais c'est-il cela un brave, que monsieur Mathias! Dieu de Dieu! c'est avec ça qu'il y aurait du plaisir à naviguer en course et à se taper au numéro Un... Si vous aviez vu comme il vous a fait mystifier les péniches anglaises, vous auriez dit tout le premier; c'est là un véritable Français, digne de sa gloire!

— Témoin, il ne s'agit pas ici de M. Mathias et de sa gloire. Répondez à la question que je vous adresse pour la troisième fois. Avez-vous trouvé quelqu'un sur l'Indomptable à votre arrivée à bord?

— Oui et non, comme on le voudra, mon général. Il y avait dans le fond du gaillard d'arrière quelque chose, mais je ne sais pas si c'était quelqu'un. Comme il fallait se donner une douille dans le moment de l'instant, j'ai sauté primo mili sur les canotiers de l'avant qui avaient la jouissance d'être chargés... J'ai fait feu, sans vous offenser, et voilà tout... Une embarcation est partie du bord dans l'instant de la fumée et du charivari, à ce qu'on n'a appris depuis. M. Mathias, après le coup de temps, n'a ni même la bonté de me certifier que c'était le commandant blessé qu'il avait emballé dans sa yole pour l'envoyer subordonné à terre aux non combattants; et comme M. Mathias est incapable de fausseté, je jure, s'il le faut, devant Dieu et devant les hommes, que c'était la chose et le commandant que voilà, et qui est, si je ne me trompe, assez bien malheureux comme ça de n'avoir point partagé notre belle conquête, à bon marché... C'est-à-dire avec sept coups de canotade envoyés du bon numéro, un peu plus vite que par la poste aux lettres, dont j'ai l'honneur d'avoir fait ma déposition à la justice, à tous foies et quantes j'en ai été capable, sans vous offenser.

Il fut impossible d'obtenir des renseignements plus clairs des autres matelots du grand canot. C'étaient cependant les seuls hommes de notre équipage qui pussent affirmer ce qui s'était passé à bord pendant qu'ils avaient occupé le bâtiment. Les autres marins de l'Indomptable, appelés comme nous à déposer après les grands canotiers, étaient trop intéressés à ne pas charger le commandant, pour contredire la déposition des premiers témoins entendus dans la cause. Un incident dont nous n'avons point encore parlé, et qui avait eu lieu au moment de l'abandon du vaisseau, pouvait d'ailleurs laisser planer sur cette affaire, des doutes favorables au prévenu. Le commandant, n'ayant affectivement quitté l'Indomptable que le dernier dans la yole qui l'avait transporté à terre, pouvait à la rigueur passer pour être resté à son poste jusqu'à l'heure où Mathias disait l'avoir contraint à s'éloigner du bord.

Tout, à l'aide de cette circonstance, devenait doute, mystère, incertitude, excepté pour les yohiers du commandant et pour les compagnons d'armes de Mathias. Ces braves gens saurèrent le coupable.

La tournure que, grâce à la déposition de l'aspirant, venait de prendre l'affaire, rendait la tâche du rapporteur aussi embarrassante, que celle du défenseur de l'accusé était devenue facile et simple. L'accusation, quelque véhémente qu'elle fût, ne produisit aussi que l'effet le plus médiocre, sur un public qui déjà avait levé que le témoignage de l'aspirant venait d'arracher le vieux commandant au coup qui avait paru le menacer. Le défenseur, prévoyant la victoire réservée à son client, s'empara, avec cette adresse que donne la certitude du succès, de tous les faits qui pouvaient contribuer à l'acquiescement de l'inculpé; au bout de quelques heures de débats, le conseil se retira dans la salle des délibérations, pour rendre l'arrêt qui nous avait d'abord inspiré tant de craintes, et que depuis l'allocution de Mathias nous avions commencé à ne plus redouter pour notre malheureux chef.

Ce fut dans ce moment de suspension de séance qu'il nous fut enfin permis de parler à notre ami, et de le féliciter sur la générosité de sa conduite. La foule des auditeurs l'entourait déjà avec admiration, et lui, toujours en lui au sein de l'agitation qu'il avait fait naître, nous attendait, nous ses plus chers camarades, pour nous tendre la main et recevoir peut-être de nos bouches, les paroles de consolation dont il paraissait avoir déjà besoin.

Dès qu'il me vit auprès de lui, il pencha

l'oreille vers moi; car il lui semblait que j'eusse avoir quelque chose à lui dire, et je sentis que c'était à moi de parler le premier.

— Bravo! lui dis-je à voix basse; tu viens de sauver le commandant!

— Oui, répondit-il gravement, je viens de le sauver et de me perdre... Mais il fallait être parjure à la vérité ou parjure à l'humanité, et j'ai menti plutôt que de frapper.

De grosses gouttes de sueur inondèrent son beau visage, dès qu'il eut exhalé ces mots qui s'étaient échappés de sa poitrine avec un long soupir... Jamais je n'ai vu de figure aussi jeune exprimer un sentiment plus noble dans une circonstance aussi solennelle.

J'eussais mon ami à sortir avec nous pour prendre un peu l'air, et pour respirer plus à l'aise qu'il ne l'avait fait pendant ces pénibles débats... Il me répondit qu'il désirait rester, et qu'il voulait voir, en promenant ses yeux sur les personnes de l'assemblée, s'il parviendrait à découvrir dans les regards de quelqu'un le reproche que pourrait lui avoir attiré ce qu'il appelait son mensonge. Une telle investigation était bien inutile; il n'y avait que bienveillance et admiration pour lui dans tout l'auditoire, et même parmi les individus qui attendaient la condamnation de l'accusé comme le châtiment le plus juste et le plus mérité.

La délibération des juges se prolongea. L'anxiété renaissait au milieu de nous et redoublait à chaque minute d'attente. Quelques flambeaux, allumés dans la salle immense où bouillonnait la multitude, jetaient leur pâle et insuffisante lueur sur les lugubres décorations de l'enceinte délabrée... L'épée de l'accusé, encore déposée sur le tribunal, brillait seule encore au reflet vacillant des deux girandoles entre lesquelles elle était restée passive, immobile. C'était là pour nous le signe le plus frappant auquel nous puissions apprécier toute la gravité et toute la portée de la cause, en l'absence momentanée de l'accusé. Aussi nous demandions-nous à chaque instant avec inquiétude : Cette épée sera-t-elle brisée aux pieds de son maître? La rentrée des juges vint mettre enfin un terme à nos réflexions et à notre vive impatience.

L'accusé est de nouveau introduit pour entendre son arrêt : ce sera pour la dernière fois... Sa figure est calme; il semble respirer avec plus de liberté qu'il ne l'a encore fait dans tout le cours de cette séance... Les juges ont repris leurs places. Le président se lève; ses traits n'expriment ni agitation ni joie. Il va parler; et tous les cœurs oppressés déjà par un sentiment de crainte et d'espoir, semblent s'être arrêtés et ne plus palpiter. Il parle, et sa voix retentit comme au sein de la solitude la plus profonde, tant la foule est recueillie et silencieuse... Les derniers mots de l'arrêt vont se faire entendre : chacun, en ce moment, réunit son courage, tout son sang froid pour les écouter... L'accusé, les yeux fixés sur son épée, se dispose à recevoir le coup que la sentence va laisser peut-être tomber sur sa tête... L'accusé est acquitté... acquitté honorablement...

Le pauvre commandant, à ce magique mot qui vient de l'arracher à sa stupeur, à ses souffrances, à lui-même enfin, se lève sur son siège, se précipite sur son épée, qu'il ressaisit avec violence, qu'il baise, rebaise cent fois, mille fois, avec délire... Et puis, succombant à sa propre exaltation et à l'ivresse du sentiment qui l'aveugle, il s'évanouit au milieu des applaudissements qu'il entend plus, et entre les bras de ses amis que ses yeux égarés ne peuvent plus apercevoir.

VARIÉTÉS EUROPÉENNES.

On lit dans le Times :

« On se perd toujours en conjectures sur la composition du nouveau ministère, et surtout sur la ligne de politique que devra suivre l'administration formée par le duc de Wellington. Il nous semble à nous que le fait seul du maintien au pouvoir de ce qu'on peut appeler le gouvernement provisoire après la déclaration presque unanime de la presse d'opposition répétée par la masse de la nation, que rien ne saurait arrêter la marche de la réforme, et qu'un ministère assez fort pour le tenter ne tarderait pas à tomber honteusement; il nous semble, disons-nous, que ce fait seul est une preuve irrécusable, non seulement de l'impopularité de l'administration actuelle, mais de la nécessité absolue de la réforme, et de l'obligation, sous laquelle tout gouvernement est maintenant impossible en ce pays. »

Quant aux injures dont nous avons été l'objet, et aux insultes malveillantes que l'on s'est permises sur les motifs prétendus intéressés qui ont terminés la ligne de conduite adoptée par notre foule depuis les derniers changements ministériels, nous répondons qu'un méchant nous en a dit, nous avons reçu le moindre avantage personnel de la part des hommes politiques ou des parties qui la par devoir servir de sa plume. »

On lit dans le Journal des P. Bin, du 23 novembre :

« Dimanche 23. Picard a été réintégré dans la maison d'arrêt de Laon. Il a été arrêté dans un moulin isolé de la commune de Saint-Nicolas aux Bois, canton de Coucy; il était depuis quelque temps chez le médecin, lorsqu'un individu qui s'y trouvait, sortit dans l'intention d'aller chercher

main-forte pour le faire arrêter. A quelques distances du moulin, il rencontra un brigadier de gendarmerie en tournée, et lui signala la retraite de Picard. Le brigadier se transporta de suite chez le médecin. A son aspect, Picard voulut fuir et se précipita vers une fenêtre qu'il tenta vainement de briser. Après quelques efforts, et à l'instant où le brigadier s'avançait vers lui, il dit fort tranquillement : Eh bien! me voilà pris! et ne fit aucune résistance. Arrivé à la prison, il fut déposé au cachot ayant les fers aux mains et aux pieds. M. le procureur du roi étant venu l'interroger, et lui ayant dit, en lui montrant ses fers : Voyez ce que vous avez gagné à votre fuite; vous ne les briserez pas, ce n'est pas là ce que l'on veut, répondit Picard. Trois heures après, vers cinq heures et demi du soir, Picard appela le concierge, et lui dit qu'il avait à lui parler. M. le procureur du roi dit à d'instinct : Parlez-lui cela pour son dessert; et il lui remit ses fers brisés par morceaux. »

On écrit de Valenciennes, le 25 novembre :

« Une machine énorme, du poids de 15,000 livres, valeur, dit-on, de 100,000 fr., et posée sur un épauleton de fer, dans sur des roues lisses en bois, par huit ou dix chevaux, a traversé hier Valenciennes, venant de la Belgique. Cette machine n'a pu entrer par la porte de Mons; comme pour le cheval de Troie, on a vu le moment où l'on allait abattre un pan de mur pour l'introduire à Valenciennes; mais après des mesures prises, on a vu qu'elle pouvait passer par la porte du Clous-moy. Entrée en ville, un nouvel embarras s'est présenté; il s'agissait de la faire sortir, et la porte de Paris n'était pas assez large pour lui livrer passage. On a dû couper les deux oreilles de la machine pour en opérer l'extraction de la ville. Cette chaudière-montre est destinée à une des nouvelles usines de Denain. — Echo de la Frontière. »

Jaillant, tisserand à Villejoux, arrondissement de Troyes, voulant se venger d'une accusation de vol portée contre lui, s'est mis à dévaster la vigne de M. Choizelet, fabricant de toile de coton, et a coupé deux arbres fruitiers. Le tribunal correctionnel de Troyes ne trouvant pas une preuve suffisante de ce délit, avait acquitté Jaillant sur ce point, mais l'avait condamné à un an de prison pour vol de 42 sous au préjudice des époux Bézard. Sur l'appel interjeté par M. le procureur du Roi, la Cour royale, dans son audience de ce jour, a élevé à treize mois la durée de l'emprisonnement.

Le bateau à vapeur Randolph, vient de quitter le quai de Nashville pour la Nouvelle-Orléans. Sa cargaison est de 3,650 balles de coton, dont le fret à la Nouvelle-Orléans rapportera environ 11,000 dollars. Le voyage sera fait en dix jours; le Randolph est un des plus grands bateaux qui aient été construits jusqu'à ce jour; sa longueur est de 180 pieds sur une largeur intérieure de 30. Sa cale a 10 pieds de profondeur. Pour ce premier voyage, sa cargaison a d'avoir 700 tonneaux.

Lord Grey et sa famille ont traversé Valenciennes mercredi dernier, se rendant à Paris. L'ex-premier ministre de la Grande-Bretagne voyage dans une berline à six chevaux, avec deux valets de suite et précédé d'un courrier. Le même jour, le comte de Laing avait suivi franchement la frontière, venant de Bruxelles et allant à Madrid remplir une mission diplomatique. Le chef du comte de Laing, descendant d'une des plus nobles familles des Pays-Bas, ne peut qu'être agréable à l'Espagne, le jeune diplomate comptant parmi ses ancêtres plus de vingt chevaliers de la Toison d'or. — Echo de la Frontière.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 10 JANVIER, 1835.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le Colombien, le Montreal et le Sylvie de Grant, ont apporté des nouvelles récentes de Liverpool, de Londres et de Paris. La position dans laquelle se trouve maintenant l'Europe et les diverses impressions que les changements de ministère ont produites les rendent particulièrement intéressantes.

Sir Robert Peel vient d'arriver à Londres, et la promptitude avec laquelle il s'est rendu à l'appel du duc de Wellington ne laisse aucun doute sur l'intention qu'il a de faire partie du nouveau ministère. On suppose toujours qu'il en sera le chef et que le duc lui cédera ce honneur.

De jour en jour l'opinion publique se manifeste en faveur du nouveau ministère, presque tous les journaux ont embrassé son parti et l'opposition diminue graduellement dans la classe éclairée.

Le roi et le duc de Wellington ont promis de ne point s'opposer au progrès d'une réforme modérée et constitutionnelle. Le peuple semble avoir confiance en la nouvelle administration. Les assemblées convoquées pour s'opposer au ministère ont généralement échoué.

Le fonds ont haussé, ce qui prouve une grande confiance publique.

La corporation de Londres, a présenté une adresse au roi, désapprouvant le nouveau ministère. Le roi a répondu avec noblesse et fermeté, qu'il avait toujours eu en vue de corriger les abus et d'améliorer la condition du pays et qu'il espérait poursuivre ce projet avec succès, à l'aide de ce nouveau ministère.

FRANCE.—Les chambres se sont assemblées le 1er décembre, et les ministres ont eu une majorité considérable dans les premières séances. La chambre des députés a approuvé le plan soumis par le ministère, de la politique du gouvernement. Ce succès a consterné l'opposition et ses organes sont terrifiés.

De longs débats ont eu lieu sur diverses questions. Mais celle des Etats-Unis n'a point encore été agitée. On pense que le ministère l'emportera.

Lord Brougham est à Paris et assiste aux séances de la chambre. Il a visité toutes les institutions scientifiques.

ESPAGNE.—Les nouvelles de ce pays n'offrent rien d'important. Mina paraît avoir toujours une grande supériorité sur Zumalacarraga. On s'attend journellement à une action générale et décisive.

Le Portugal n'offre d'autre nouvelle que celle du mariage par procuration de la reine Donna Maria avec le duc de Leuchtenberg.

On ne possède encore aucun renseignement positif sur la formation du nouveau ministère, mais le prompt retour de sir Robert Peel à Londres est un augure favorable de son acceptation et de la stabilité de ce ministère. D'après les paroles du roi et du duc de Wellington lui-même, nous avons lieu d'espérer un gouvernement ferme, assuré, ennemi des révoltes, mais disposé à accéder à toutes les mesures utiles de réforme raisonnable et nécessaire. L'Angleterre a senti, sans doute, le besoin d'un ministère vigoureux, puisque

celui-ci, malgré la réputation de torpisme du duc de Wellington, obtient l'approbation du peuple. Tous les jours on voit disparaître l'opposition et s'apaiser les murmures qu'avait d'abord excités le choix de ses ministres.

Notre colonie, plus encore, peut-être, que la métropole, a besoin d'un ministère éclairé, ferme et décidé à faire régner les lois et à triompher la constitution. Les difficultés qui se sont élevées dans le Canada entre l'administration et une portion du peuple et qui, loin de se calmer, s'accroissent de jour en jour et deviennent plus embrouillées, demandent une décision prompte et efficace, une décision qui termine tous les différends et arrête enfin le cours des désordres qui ont journellement lieu au milieu de nous.

Jamais, peut-être, un ministère n'entra au pouvoir, qui dût nous donner plus d'espoir, puisque son chef et tous les membres qu'on annonce pour en faire part, sont connus pour leur attachement aux principes monarchiques et constitutionnels et ne souffriront jamais que nulle personne ou nul parti y porte atteinte. Jamais un ministère ne se formera dans des circonstances plus favorables pour les loyaux sujets de cette province. Les 22 résolutions et toutes les extravagances du dernier parlement sont encore récentes au bureau colonial; les excès commis dans la dernière élection générale, les fureurs du parti égaré, son audace, et l'emploi des moyens vils et bas qu'il a choisis pour parvenir à ses fins et éléver ses candidats, viennent de parvenir aux oreilles du secrétaire colonial. Le manifeste impétueux du chef de ce parti est maintenant sur le point de se publier dans la métropole et donnera aux nouveaux ministres la mesure de son respect et de son attachement pour la constitution, le roi. Le bureau colonial, et l'administration coloniale, enfin pour tout ce qui est britannique. Cette pièce est la meilleure que les loyaux puissent envoyer en Angleterre, elle est le plaidoyer le plus éloquent que puissent faire valoir leurs avocats à Londres. Elle est de nature surtout à amener une décision prompte et définitive dans nos affaires, qui depuis trop longtemps, traînent au bureau colonial dans un oubli malheureux.

Quelque soit le ministère que choisira le roi d'Angleterre ou quelque soit celui que suggérera le peuple anglais, si le ministre est briton s'il est une étouffée de l'amour de la patrie et de l'honneur national, nous aurons toujours tout à espérer de lui; car la guerre intérieure dans notre pays, n'adresse plus maintenant aux abus réels; nos patriotes l'ont déclarée à tout ce qui est britannique, à tout ce qui est constitutionnel, à tout ce qui leur imagination leur représente comme contraire à leur vœux séditions. La guerre de prescription en est une preuve vivante et nous espérons qu'elle ne sera pas la moins éphémère auprès du nouveau ministère, qui sentira qu'il est de son devoir de soutenir de toutes ses forces ceux que les ennemis de la grande Bretagne cherchent à accabler par tous les moyens.

La Minerve de jeudi fait au sujet de la correspondance qui a eu lieu entre lord Aylmer et J. Mac-Stuart deux réflexions et des remarques qui sont peut-être ce qu'elle a produit jamais de plus absurde; ce n'est point peu dire. Dans cet article, notre pauvre saur se met tellement en contradiction avec elle-même que nous ne pouvons nous empêcher de lui faire appeler ses bévues. Nous n'entrerons nullement dans le détail de lord Aylmer et de M. Stuart; ceci ne nous semble point un sujet de ressou public; nous ne ferons allusion qu'à l'article de nos savans confrères.

Dans les pays religieux, on se cache partout ce qui concerne ce faux préjugé appelé le point d'honneur; dans le nôtre, les membres de la bureaucratie prétendent, dans les papiers publics de l'intention dans laquelle ils se disent être de proposer une rencontre particulière.

Nous ne savons pas quels sont les pays que la Minerve appelle pays religieux, c'est sans doute les contrées où règne la religion républicaine, où l'on respecte les conventions... comme à Charleston. Nous ne croyons pas qu'il existe un pays plus religieux que le Canada, un pays où les habitants aient un respect plus profond pour Dieu et ses ministres et, si l'on en excepte une petite horde de jeunes gens qui se font gloire de leur irréligion, tous les canadiens sentent sincèrement dévoués à la religion de leurs pères.

Rarement on a vu le journal que nous venons de citer embrasser la défense de la religion; son zèle est loisible sans doute mais dans cette occasion le silence lui eût mieux convenu; car plus qu'aucune autre, cette feuille a publié des provocations, des récits de duel et des appels aux haines personnelles. Ne l'a-t-on pas vu depuis six mois remplir ses colonnes de toutes les querelles qui ont eu lieu, exciter les uns, maltraiter les autres et tout faire pour en susciter de nouvelles. Ne fut-ce pas elle qui, dans une occasion un peu moins récente, commença à publier les circonstances d'une de ces affaires malheureuses que le public devrait toujours ignorer? Son propriétaire lui-même, n'a-t-il pas étalé, il y a quelques jours, ses propres promesses et tenté de se faire une réputation de bravoure? Ne s'est-il vanté d'avoir offert toute satisfaction? Aujourd'hui, qui priait les éditeurs de la Minerve de publier encore cette correspondance dont l'esprit provocateur choque leur religion? Certes, leur remontrance aux journaux bureaucratiques doit divertir plus d'une personne.

Les bureaucratiques, dit la Minerve, attaquent le trône et l'autel. Savez-vous d'où notre bonne sœur tire cette conclusion? à la vérité, il est difficile de le devenir. Cette accusation, si terrible, est fondée sur ce que M. Stuart a écrit quelques lettres à lord Aylmer, pour un différend particulier. La conséquence déduite par nos adversaires est un peu bizarre. M. Stuart n'est pas le public et ne parle qu'en son nom propre. S'il y a faute, elle est à lui seul et non au parti loyal. D'ailleurs M. Stuart dit formellement qu'il attendra que le gouverneur soit descendu du poste qu'il occupe, pour lui demander de plus amples explications; preuve évidente que, malgré son animosité particulière contre lord Aylmer, il respecte le représentant du roi. Nos adversaires n'ont pu manquer de voir cela; mais ils s'inquiètent peu de la vérité, pourvu qu'ils puissent injurier.

mais écoutons encore nos éditeurs très catholiques et, admirons une preuve de l'ardente charité qui les anime :

« Allons messieurs de la bureaucratie c'est le moment de vous montrer, vous avez dit que vous verseriez jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour l'administration actuelle; courrez vous placer votre loi et la balle lancée par J. Stuart; puisiez-vous y voler l'un après l'autre et puisiez la main du duel de l'ancien procureur général, êtes-ils assez peu recommander le jeu jusqu'à ce qu'il jouisse son véritable adversaire; ce sera un autre moyen d'en finir avec vous et le pays ne vous laissera point des honneurs funéraires, car il y gagnera la paix et la prospérité. »

Pour des apôtres de la religion, le conseil et les souhaits sont peu convenables et s'accordent mal avec le commencement du texte. Souhaiter, tout en blâmant le duel, que tous les adversaires politiques soient victimes d'une pareille mort! c'est être peu conséquent et peu philanthrope surtout. Cette phrase : puisiez, etc. est l'ouïsme pour ceux qui l'ont écrite et révoltante pour l'humanité. Il est vrai que les généreux écrivains offrent la sépulture gratuite, mais la compensation est un peu faible, sans doute.

La citation de Shakespeare, par laquelle ces messieurs finissent, en souhaitant la mort des deux adversaires, met le comble à leur philanthropie remarque, et nous donne une idée précise de leur désirs secrets et des vœux qu'ils forment pour leurs adversaires politiques.

Voici une petite phrase extraite du discours de lord Durham, dans une assemblée publique. Ce discours a été regardé comme le manifeste des radicaux et des ultra-whigs.

« J'ai bien regardé de toutes parts autour de moi, je n'entends pas un seul mot qui puisse faire douter le moins du monde de l'attachement du peuple aux institutions monarchiques. Je n'ai jamais vu rien qui ressemblât à une demande d'institutions républicaines; car le peuple est convaincu avec raison, suivant moi, que la monarchie constitutionnelle est la plus sûre garantie de la liberté et du repos d'un état. »

Ce passage doit prouver à nos républicains du Canada que leurs opinions ne sont pas très goûtées par le peuple anglais et trouveront peu de soutien même parmi les plus ardents réformistes du parlement. L'idée de faire une république du Canada, a toujours semblé absurde à tous ceux qui l'ont envisagée avec réflexion; elle n'a pu sourire qu'à ceux qui ont l'habileté de ne s'attacher qu'aux mots, sans regarder ni les choses en elles-mêmes, ni les conséquences d'aucun événement.

Nous apprenons, avec plaisir, que quelques amateurs de chevaux s'occupent en ce moment à former une souscription destinée à établir des bourses réservées aux meilleurs trotteurs du district. Lorsque les fonds nécessaires seront réunis, on indiquera deux ou trois jours où tous les propriétaires de chevaux pourront indifféremment venir concourir pour le prix proposé. Ce projet nous paraît être d'une grande utilité et offrir plusieurs grands avantages. Les personnes des campagnes éloignées qui ont des chevaux rapides qu'elles désiraient vendre, trouveront à s'en débarrasser avec avantage, en déplaçant leur agilité dans ces courses; celles de la ville qui désirent acheter des trotteurs pourront choisir à coup sûr, après avoir vu ce que peuvent les divers chevaux, et les habitants qui trouveront, outre les bourses à gagner, une vente avantageuse pour leurs jeunes chevaux, mettront plus de soin à les élever et à les dresser, et ne se presseront plus autant de les envoyer aux Etats-Unis. Si ce projet recevait de l'encouragement, il ne pourrait que contribuer beaucoup à l'amélioration de la race des chevaux de ce pays qui est susceptible de devenir excellente.

Nous espérons pouvoir, sous quelques jours, préciser l'époque de ces courses et en donner tous les détails.

L'Echo parle d'une conversion à l'église anglicane, dont il fait grand bruit, et sur laquelle s'étend fort au long avec sa charité ordinaire. On nous a parlé d'une conversion bien plus intéressante, opérée dans la rivière de Chambly, au temps du coléra. On nous a dit que, pendant les deux mois qu'a duré le fléau, un seigneur, assez connu au bureau de l'Echo, avait fait le généreux sacrifice de prêter de l'argent au taux légal, sans profit. A-t-il continué depuis?... Demandez-le aux pauvres diables qui ont affaire à lui.

IRLANDAIS—CONNAISSEZ-VOUS AMIS!...

Les messieurs du haut commerce de Québec viennent d'offrir une somme de £220 à Messieurs M'Mahon curé de l'église irlandaise, pour acheter une orgue à cette église nouvelle. Cette somme a été offerte par une députation composée des membres les plus respectables de l'association bretonne. A-t-on jamais vu les Papineau et les Viger se faire autant pour les Irlandais!

Le froid continue à être d'une rigueur excessive. Peu de personnes se rappellent avoir vu un hiver aussi dur et un froid aussi longtemps soutenu sans interruption. Les chemins à la Lachine est magnifique.

ODE AU TEMS.

Si je devais un jour pour de viles richesses
Vendre ma liberté, descendre à des bassesses
Si mon cœur par un instant se devait égarer
O Tems, je te dirais, hâte ma dernière heure,
Hâte-toi que je meure!

J'aime mieux n'être pas que de vivre avili.

Mais si de la vertu les généreuses flammes
Doivent de mes écrits passer en quelques ans
Si je dois d'un ami consoler les malheurs
S'il est des malheureux dont l'obscur indigence
Longuement sans défense,
Et dont ma faible main doit essuyer les pleurs,
O Tems, suspende ton vol! respecte ma jeunesse
Que ma mère long-tems, témoin de ma tendresse
Reçoive mes tributs de respect et d'amour!
Et vous, GLAIRE! VERTU! déesses immortelles
Que vos brillantes ailes
Sur mes cheveux blanchis se reposent un jour!

Le nombre de bâtisses érigées à Philadelphie en 1834, est de 361, parmi lesquelles se trouvent 100 maisons, 215 routes ou magasins et 2 églises. En 1833 il y fut érigé 452 édifices. — New-England Farmer.

ASSEMBLÉE DE ST. ANDRÉ.

Nous n'avons pu donner précédemment les détails et les résolutions de l'assemblée tenue à St. André, comté de Lac des Deux Montagnes. Nous sommes persuadés qu'ils les recevront avec plaisir et se réjouiront de voir un aussi grand nombre d'habitants les plus respectables de la campagne se prononcer aussi formellement contre les principes révolutionnaires et publier avec autant de vigueur leur attachement inviolable à la constitution et à la monarchie.

A une assemblée des habitants, francs tenanciers du comté des Deux Montagnes, tenue dans la maison d'école, dans le village de St. André, Seigneurie d'Argenteuil, d'après un avis public, le 23 décembre 1834, aux fins de signer une pétition à Sa Majesté, d'adopter des résolutions pour soutenir la liaison entre la mère patrie et cette colonie, de former une association pour remplir les mêmes objets que l'association constitutionnelle de Québec.

Proposé par Théodore Davis, secondé par R. M'Vicar Ecr.

10. Que les respectables habitants de ce comté, de toute origine, à l'exception des partisans salariés de quelques démagogues et agitateurs tumultueux, ne furent jamais plus unis qu'ils le sont actuellement, dans l'attachement aux principes de la constitution britannique, et dans la détermination de maintenir la liaison qui existe entre cette colonie et la mère-patrie.

Proposé par D. C. M'Lean Ecr., secondé par le major Wray.

20. Que depuis nombre d'années, les ministres de Sa Majesté ont été entraînés à céder aux vaines menaces de quelques démagogues sans principes, leur accordant le contrôle des revenus de la province sans liste civile permanente, placant ainsi les fonds nationaux politiques et judiciaires de la province à la merci d'ennemis insensibles, sanctionnant la loi du jury, le bail de milice et les bills pour qualifier les juges de paix, et mettant ainsi presque toute l'influence du pouvoir local entre les mains des partisans abusifs du parti révolutionnaire, et leur donnant un contrôle absolu sur la vie des biens des personnes accusées.

Proposé par le Capt. Eustache Cheval, secondé par M. Ogilvie.

30. Que si l'infériorité prépondérante du parti révolutionnaire était encore augmentée par la cession en additionnelle d'un conseil électif les loyaux habitants de cette province se trouveraient dans la pénible alternative, ou de se soumettre aux lois d'une espèce de république ou de conserver le Bas Canada à l'Empire britannique par une guerre civile.

Après que cette résolution eut été adoptée le capit. Eustache Cheval demanda la permission d'adresser quelques mots à l'assemblée, et l'ayant obtenue il s'exprima ainsi :

Messieurs, en proposant cette résolution, je pensai qu'il est de mon devoir d'ajouter que les troubles des 13, 14 et 15 de l'autre mois, étaient, dans mon opinion les résultats ordinaires d'une élection contestée. Mais j'avouerai franchement que je n'aurais jamais pensé que des candidats Girouard et Scott auraient procédé des élections qui n'ont cessé, depuis l'élection, de troubler jour et nuit le repos des citoyens connus par leur loyauté dans le voisinage de St. Eustache—investissant et chargeant de malédictions notre respectable curé, messire Paquin, tantôt à haute voix, tantôt lui rimant des vers obscènes ; ils insultent, battent tous ceux qui n'appartiennent pas à leur parti et les menacent de les assassiner, s'ils refusent de se joindre à eux, donnant pour raison que s'ils ont mal fait, ils ne veulent point être punis seuls et qu'ils veulent mourir en grande compagnie. (C'est-à-dire : s'ils ont mal fait, ils veulent mourir avec eux.)

Proposé par James Brown Ecr secondé, par G. W. Hoyle Ecr.

40. Que, vu que nos adversaires politiques ont vu recours aux moyens les plus iniques pour obtenir des noms à leurs pétitions, et se sont rendus coupables des menaces les plus bas et y ajoutant des noms d'enfants et de personnes tout à fait incapables de comprendre la valeur de la pièce qu'elles signaient ; vu que, par rapport à cela, il est nécessaire de s'assurer du nombre réel de votes constitutionnels dans ce comté, il soit résolu que les capitaines de milice ou autres personnes chargées d'obtenir des signatures à la pétition, soient priés d'entrer vis-à-vis le nom de chaque voter légal, son âge, sa profession, son commerce et le No. du lot de terre qu'il occupe, s'il est cultivateur.

Proposé par Gaspard de la Ronde Ecr., secondé par James Brown Ecr.

Qu'il soit donc résolu que les personnes suivantes composant l'association constitutionnelle de St. André, établie sur les mêmes principes et aux mêmes fins que l'assemblée constitutionnelle de Québec, savoir : Capitaine Archibald Campbell, Owen Quinn, Duncan M'Tavish, Thomas Kains, Edwin Prichard, James Lambie, Capitaine Lambie, William M'Gillivray, George M'Callum, Théodore Davis, Thomas Barron, Esquire, M.M. Leonard Cushing, Allan M'Guire, John Waddle, Charles Grece, Jacob Schagel, James Barclay, Samuel Schagel, Ivory Fuller, John Noyes, William Mathews, Henry Chapman, John Sinclair, William Fuller, James Fuller, M. Cochran, W.G. Blanchard, George Brown, Peter M'Gibbon, Duncan M'Dougal, Capitaine Biers, James Kenedy, William Clarke, Samuel Smith, James Henry, William Guy, Samuel Galloyway, William Smith, Capitaine Mathews Burwash, Johnston, Evans, James Stevenson, père, James Stevenson, fils, John Hunter, Jacob Hayce, James Arnold, Wm. Henderson, Farquar Henderson, Samuel Hills, James Pollock, Thomas Polack, Mile Lane John Meikle, Major Robertson, Clarke Davis, Chauncy Davis, Capitaine Doig, William Hume, David Dunn, Andrew Bos, James Draper, John Quinn, Charles Jackson, D. C. M'Lean, R. M'Car, William Catton, Steven Bond, Langhlan Maclean, Jackson Wray, John Macphie, John Wainwright, M. Cunningham, Robert M'Vicar, Josiah Craig, G. A. Wooker, Moses Davis, G. W. Hoyle, Colonel M'Donnell, R. Simpson, Colonel De Hertel, James Brown, E. Jones, John Wanless, John Hopkins, John Dover, Nelson Davis, John Harrington, père, Thomas Wanless, Martin Albright, Richard Hay, Joseph Mathien, Gabriel Guilbeau, Julien Choquette, Joseph Charbono, Joseph Bellefleur, Joseph Bellefleur, Duncan Macnaughtan (Ait.), Louis Seize, père, L'vra, Col. Dumont, Hyacinthe Lavigne, père, Hyacinthe Lavigne, fils, Gaspard de la Ronde, E. A. L. De Bellefleur, Capitaine Dunbar, Sévère Dumont, Jean Bte. Charlebois, Eustache Cheval, Joseph Leclère, M. Savoyé, Edouard Vial, Isidore Janvier, Léon Glosky, M. Prévost, Jean Bte. Laplante, père, Jean Bte. Laplante, fils, Capitaine Cleburn, Capitaine Lefevre, Augustin Lemay, Hubert Glabensky, William M'Evitt, Donat Sinclair, Capitaine Burwash, John M'Martin, Alexander Fraser, Alexander Cameron, Alexander M'Gregor, Daniel Morrin, James Gordon, John M'Evitt, M. Schlegel, George Hyde, William M'Manus, William Lamhlat, B. Simpson, James Cowan, Hugh Stewart, Docteur Rankin, John M'Millan, James Inglis, Donald M'Cole, Alexander M'Leod, Docteur Bowie, Docteur O'Daugherty, Dr. Barr, John Ogilvie, John Earle, John Oswald, Robert Morrison, James Tenneson, M. Griffiths, John Miller, James M'Adam, John Stackhouse, John Dockstader, Adam Birket, James Maxwell, David Beattie, Adam Lindsay, George Rainbolt, Pierre Mennier, Joseph Tassé, François Madite, Evangeliste Lalonde, Thomas Fenner, Valentine Albright, Valentine Lankin, Valentine Willman, Moses Sinclair, James Thompson, Colin Deane, John Broughy, James Martin, Archibald M'Callum, John M'Conig, Michael Quinn, Ephraim Fuller, James Campbell, John M'Vicar, Walter M'Vicar, Cassius Davis, Robert Turnbull, James Fraser, Wm. Chapman, El-ha Davis, et Louis Lavigne.

Proposé par le major Wray, secondé par T. Barron Ecr.

50. Qu'une assemblée des membres ci-dessus nommés de l'association, soit convoquée pour le 5 janvier prochain, aux fins d'appointer un comité, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, pour former des règles et règlements pour la conduite de l'association désirée.

Proposé par Robert Vitar Ecr. secondé, par Moses Davis Ecr.

10. Que le secrétaire de cette assemblée transmette nos plus sincères remerciements à J. C. Grant de Montréal et Collard de Québec, avocats, écrivains pour l'honneur qu'ils nous ont donné pour défendre la bonne cause.

Proposé par le major Barron, secondé par O. Quinn Ecr.

Que des remerciements soient exprimés et rapportés par le secrétaire pour la conduite capable et patiente du P. Esidat, et que les procédés de ce jour soient publiés dans les journaux loyaux de Montréal, savoir : Dans la Gazette, le Herald et l'Ami du Peuple.

Par ordre du président, GASPARD DE LA RONDE, Secrétaire.

Pour l'Ami du Peuple. M. L'ÉBÉVEUR. Quelques personnes ont paru surprises de ce que la lettre insolente de Ludger Duverny était restée sans réponse. Vous en connaissez les raisons, sans doute, et le public ne doit pas les ignorer entièrement ; mais comme quelques individus peuvent ne point les connaître, permettez-moi de vous les expliquer.

Il y a peu de mois encore, M. Duverny reçut un cartel du Colonel M'Dougall. Ce cartel fut refusé quoique basé sur les raisons les plus plausibles. De ce jour, M. Duverny a dû se considérer comme hors de la ligne des individus que peut rencontrer un gentilhomme. Il faut qu'il ait la mémoire bien courte pour avoir osé se présenter au public comme un brave, essayer de se faire une réputation de courage et offrir satisfaction à quelqu'un. ... Et encore quelle satisfaction ? ... Celle d'un fort de sa halle ! ...

Je ne puis m'occuper plus longtemps d'un individu tel que Ludger Duverny ; mais qu'il me soit permis de dire que l'auteur qui, certainement, connaissait tous ces faits, a agi assez singulièrement en se mettant à l'abri d'un nom aussi inviolable ; qu'il me soit permis de dire à cet auteur anonyme que si l'auteur ou les auteurs d'E. D. osaient se montrer ils trouveraient bientôt ce qu'un homme tel que M. Ludger Duverny cherchera toujours en vain.

NAISSANCE. A Laprairie, le 5 du courant, la Dame de Jean Casimir Bruneau, écuyer, avocat, a mis au monde un fils.

DÉCÉDÉ. A Montréal, Joseph Valois, écuyer, membre du parlement provincial pour le comté de Montréal. Ancien et respectable citoyen, il s'acquit une belle fortune par son industrie et en profita toujours pour aider les malheureux. Il est mort sans enfants à l'âge de 73 ans.

Le Soussigné ayant l'intention de passer en Angleterre pour y résider quelques années, offre en vente les PROPRIÉTÉS DE VALEUR ci-après désignées, savoir : 10. SA MAISON bâtie en pierre de taille, à trois étages, située sur la place Dalhousie, avec un grand lot de terre en arrière faisant le front des rues St. Louis et Champ-de-Mars. La maison est une des meilleures en ville, et les bûches dans les cours sont bonnes et commodes ; rien n'est comparable à la beauté et à la salubrité du lieu sur lequel cette maison est construite. Elle a en front la plus belle vue du fleuve St. Laurent, et des campagnes avoisinantes depuis l'île Ste. Hélène à Laprairie et derrière celle de la montagne depuis Monkland au Riuseau Mizéon. Cette maison a aussi l'avantage d'être à l'abri de la poussière pendant la saison d'été.—Les termes de payement seront faciles et modérés d'autant plus que le propriétaire n'est pas dans l'intention d'y mettre du prix d'acquisition.

Ceux qui désirent en faire acquisition sont priés de le faire au plutôt—parce que on disposera autrement de cette propriété si elle n'est pas vendue par vente privée avant la première semaine du prochain mois de février.

Le lot No. 61, rue St. Antoine, dans le faubourg St. Antoine. Les lots Nos. 18, 20 et 21, rue Richmond, do. Le lot No. 30, rue Aylmer, faubourg St. Laurent. Le lot No. 85, rue Shaw, faubourg Québec.

Le soussigné louera pendant quelques années son domaine à Woodland y compris le jardin, jardin potager et les offices qui sont extrêmement spacieux et commodes. Ce domaine est dans le meilleur ordre et convenait admirablement à la résidence d'une famille nombreuse ou pour un café restaurant pour les parties de la compagnie. Le foyer sera très modéré, d'autant plus que le désir du propriétaire actuel est de le voir occupé par un locataire respectable. La possession en sera donnée le premier mai prochain.—Il faut s'adresser à GEORGE GREGORY, Place Dalhousie. Montréal, 9 janvier, 1835.

AVIS.—La Société ci-devant existante sous les noms et raison de JACDONELL, HOLMES & KERR, a été dissoute le 31 décembre dernier, en conséquence du décès de feu JOHN KERR. (Signé) JOHN MACDONELL, (Signé) JAMES HOLMES, (Signé) BENJAMIN HOLMES, Exécuteur de la succession de feu JOHN KERR. Montréal, 7 janvier, 1835.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu M. JOHN KERR, en son vivant de cette cité, sont priées de présenter leurs comptes, dûment attestés, au soussigné ; et ceux qui sont entendés envers la dite succession individuelle du défunt, sont par la présente requis de payer, le ou avant le 1er jour de mars prochain, à défaut de quoi leur compte sera déposé entre les mains d'un avocat pour en faire le recouvrement. (Signé) BENJAMIN HOLMES, Exécuteur. Montréal, 7 janvier, 1835.

AVIS.—Les affaires ci-devant faites sous le nom et raison de MACDONELL, HOLMES & KERR, seront continuées, de ce sort, sous le nom et raison de MACDONELL, HOLMES & C. par les soussignés, JOHN MACDONELL, JAMES HOLMES, JOHN SPIERS. Montréal, 3 janvier, 1835.

RAFFLE. A LA LONGUE SALLE DE JONES, JUDI SOIR, le 15 JANVIER prochain, sera rafflé une excellente paire de CHEVAUX, une BERLINE avec robes complète, une paire de HARNAIS (tandem). Il y aura 50 billets à sept piastres chaque. Le premier prix aura un cheval âgé de 7 ans. Le second prix, l'autre cheval. Le troisième prix, la berline. Le dernier prix, les harnais. On peut voir les chevaux au tattersall. Il faudra payer avant de jeter les dés. La raffle commencera à SEPT heures. JOHN JONES. 24 décembre, 1834.

PAR VENTE DE GRÉ A GRÉ. UNE JUMENT brune de 7 ans, garantie saine. UN CHEVAL de 4 ans, par Cock of the Rock, garanti sain. UNE JUMENT brune, de 5 ans, W. S. 16 mains de hauteur. UN CHEVAL de 4 ans, W. S. 15 mains de hauteur. JOHN JONES. 22 octobre 1834.

A VENDRE. TOUT LE FONDS DE CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, PRESSES, etc. du DAILY ADVERTISER. Le fond consiste en une quantité suffisante de caractères pour l'impression d'un journal quotidien, d'un journal semi-hebdomadaire et d'un journal hebdomadaire. Un excellent assortiment de caractères pour l'impression d'ouvrages de ville, tels qu'affiches, catalogues, etc. etc. Une PRESSE IMPERIALE DE SMITH, et une PRESSE ROYALE avec CASES, FOURNITURE D'IMPRIMERIE complète. Une personne qui désire former un établissement de ce genre, trouvera très avantageux de profiter de cette occasion pour commencer, en publiant un bon prospectus, elle pourra conserver un grand nombre des souscripteurs du Daily et probablement que nombre de ceux qui ont retiré leur souscription du nouveau journal. Montréal, 19 Novembre, 1834.

AVIS est par le présent donné que le livre de souscription pour ce qui reste de fonds à soulever pour le CHEMIN A LISSE DE CHAMPLAIN et DU ST. LAURENT, est maintenant déposé et demeurera ouvert (jusqu'à ce qu'il soit épuisé) à la BANQUE DE LA CITE, ou les personnes qui désirent devenir intéressées dans l'entreprise sont respectueusement invitées de venir et apposer leurs signatures. Par ordre, C. H. CASTLE, Trésorier. 6 décembre, 1834.

MUSIQUE.—M. MEAD vient de recevoir une collection superbe de MUSIQUE NOUVELLE, PAPIER A MUSIQUE, INSTRUMENTS de toute espèce, dont il disposera très bas prix. 21 juin, 1834.

AVIS. TOUTES PERSONNES ayant des réclamations à faire contre la succession de feu PIERRE CHARLES DOUBIS, écuyer, en son vivant de cette ville, sont requises de le faire sans délai, par comptes dûment attestés et ce à G. D. ARNOLD, écuyer, Not. Pub. et toutes celles qui sont ou peuvent être entendées à la dite succession, sont aussi priées de payer sans délai ce qu'elles doivent au soussigné, son exécuteur testamentaire. DANIEL ARNOLD. Montréal, 19 septembre, 1834.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. Québec, 30 février 1810. RESOLU.—Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou des ponts, pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte du parlement provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publiés du district s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressées à telle application ou à l'entendre le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois au moins avant que telle pétition soit présentée. 12 mars, 1817. Résolu.—Qu'à l'avenir cette chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session. 22 mars, 1819. Résolu.—Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage la personne ou les personnes qui se proposent de pétitionner pour un tel bill, en donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil-huit-cent-dix, doivent aussi de la même manière un avis notifiant les taux qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des caux, cages ou bâtiments et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont levé ou non. 4e mars, 1824. Résolu.—Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé, laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi. (Attesté.) Wm. B. LINDSAY, greffier de l'assemblée. Les Imprimeurs de Gazettes et autres papiers publics en cette province, sont priés d'imprimer les résolutions ci-dessus dans leurs papiers respectifs dans les langues dans lesquelles ils sont publiés, jusqu'à la prochaine assemblée de la législature.

Le plus grand et le meilleur Trésor Terrestre pour l'humanité. LA SANTÉ PRÉSERVÉE—OU PERDUE—RESTAURATION. Pilules renoyatives d'Hygiène Américaine de SEARS. SONT maintenant offertes pour le bénéfice du public, par le propriétaire, sur la conviction honnête que les certificats de leur efficacité et de leur effet, et les références et les témoignages concernant son caractère et sa réputation lui assurent la confiance du public. Ces pilules sont le résultat de beaucoup de recherches et d'expérience occasionnées par les souffrances terribles de la Dyspepsie et de la maladie de foie pendant trente années. Dans cette période j'ai fait tout en mon pouvoir pour découvrir un remède capable d'adoucir mes souffrances, remède plus souverain que ceux dont j'avais fait usage auparavant. Après beaucoup d'expériences dans la Matière Médica, et dans les herbiers de notre pays, j'ai réussi à procurer un médicament purement et entièrement végétal qui répond d'une manière éminente au but que je m'étais proposé.

L'effet de ces pilules est d'exciter et de soutenir le mouvement déstaltique de l'estomac et des intestins, et de décharger le contenu de toutes les parties bilieuses et morbides, et aussi d'empêcher les obstructions bilieuses afin de promouvoir et soutenir les sécrétions naturelles du foie. Elles sont donc efficaces à guérir toutes les maladies qui prennent origine du mauvais état où se trouvent l'estomac et les entrailles, telles que l'indigestion, la constipation, la cholique bilieuse, maux de tête, Hypochondrie, Jaunisse, Cholera Morbus, Éruptions, Érysipèle, Acidité de l'estomac et débilité générale, leur efficacité a été abondamment prouvée par une expérience personnelle et par celle de grand nombre d'autres personnes. Ces pilules peuvent être administrées aux personnes des deux sexes, de tout âge et dans tous les cas d'indisposition. Elles sont particulièrement recommandées aux personnes atteintes de maladie de foie. En les offrant au public, je mets en avant mon caractère et ma réputation, et je déclare qu'un essai des effets produits par ces pilules prouvera à tout le monde leur supériorité. Quant à mon caractère et à ma réputation j'ai permission de référer au très révérend évêque Oudon et au révérend Dr. Spring de New-York. Je demande la permission de produire le certificat suivant de l'honorable John W. Taylor, de Ballston-Spa, dont le caractère est bien connu du public. « Je certifie que je connais parfaitement Wm. Sears, maintenant du Village de Ballston-Spa, et que depuis plus de trente années, il a toujours maintenu une réputation honnête ; je n'ai jamais entendu attaquer son caractère. JOHN W. TAYLOR. Ballston-Spa, oct. 6 1834.

Extrait d'un certificat de M. James Comstock Aitern, de la Gazette de Ballston-Spa. Depuis plusieurs années Madame Comstock a été affligée d'une dyspepsie obstinée, accompagnée d'un grand degré d'acidité dans l'estomac et d'une surabondance de bile. Depuis quelques mois elle s'est servie des pilules renoyatives A. H. V. de Sears, et elle s'en est trouvée parfaitement soulagée ; je puis les recommander avec confiance au public. Extrait d'un certificat de Madame Powell, épouse de l'honorable Juge Powell, du comté de Saratoga. Depuis nombre d'années j'ai été affligée de tous les symptômes d'une maladie de foie accompagnée de fortes douleurs dans le côté qui m'ont obligé à garder le lit. J'ai commencé à prendre les pilules renoyatives A. H. V. de Sears, qui m'ont beaucoup soulagée et ont rendu les autres médicaments nullement nécessaires. Je les estime beaucoup et j'en recommande l'usage à toutes les personnes atteintes de la maladie de foie. ANN POWELL. Milton, octobre 3 1834. A vendre par M. CARTER et M'DONALD, rue St. Paul, Montréal, ou les circulaires contenant des informations plus générales seront données gratis.

ÉCOLE ANGLAISE POUR LES JEUNES MESSIEURS.—Le soussigné prend la liberté de faire savoir qu'il peut maintenant recevoir quelques élèves. Termes modérés. L'entrée à la maison sera par la rue St. Jacques vis-à-vis la Tattersall de Jones. UNE CLASSE DU SOIR sera ouverte sous peu Wm. MARQUIS. 5 novembre, 1834.

M. FERD. D'ARBREVILLE informe respectueusement le public qu'il a la satisfaction de donner des leçons élémentaires de violon. M. D'ARBREVILLE donnera ses leçons dans l'académie de danse de M. ADAMS, Place d'Armes, ancienne demeure de feu M. PERRIN DESOIS. Ses termes seront modérés. Montréal, 9 décembre, 1834.

Theatrical Royal. AMATEUR PERFORMANCE. FOR THE BENEFIT OF THE Ladies' Benevolent Society. The Inhabitants of Montreal and its vicinage, are most respectfully informed, that the MEMBERS of the GARRICK AMATEUR CLUB WILL, ON MONDAY EVENING, 12TH JAN., 1835. Bring forward W. BARRYMORE'S beautiful and interesting SCOTCH MELO-DRAMA (never performed in this country), interspersed with music, entitled GILDEROY, OR THE REIVER CONVERTED, Which drew overflowing Houses in London, upwards of 200 Nights. The Part of Jessie Logan, by a YOUNG LADY. Soldiers, Highlanders, Countrymen, and other Superintendence will, by the kindness of Col. TIDY, be furnished from the Garrison. AFTER WHICH, A NAUTICAL HORNPIPE, (In character) by a Gentleman. The whole to conclude with BUCKSTONE'S IRISH MELO-DRAMA, called PRESUMPTIVE EVIDENCE, OR MURDER WILL OUT. The Part of Penelope M'Loughlin, by a Young Lady. Sheila, by a Young Lady. By Permission, the BAND of the 24th Regiment will attend. Doors open at Six o'clock, the Curtain to rise at Seven precisely... Boxes, 5s.; Pit, 2s. 6d.; Gallery, 1s. 3d.... Further particulars in future advertisements. Montréal, Dec. 24, 1834.

Session générale de la Paix, Samedi, le 10 jour de Janvier prochain. DISTRICT DE LA SESSION DE LA MONTREAL. COUR DES SESSIONS DE QUARTIER dans et pour le District de Montréal, sera tenue au PALAIS DE JUSTICE en la ville de Montréal SAMEDI, le dixième jour de Janvier prochain, à DIX heures du matin. Je donne avis à tous Magistrats, Juges de Paix, Coroners, Bailiffs et autres officiers de justice du dit district, dont le devoir est de se trouver à la dite cour, qu'ils aient à assister en leurs propres personnes, pour y faire les choses qui leur pourront être légalement enjointes et ordonnées. L. GUGY, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal, 24 décembre, 1834.

PERDU, samedi soir dernier, entre le bureau de la compagnie des Barques à vapeur St. Laurent et la résidence du Soussigné, à la côte A BARON, une petite BOITE DE FERBLANC peinte, fermée avec un petit cadenas en cuivre, contenant des papiers, etc. qui ne peuvent être de service à aucune autre personne qu'au propriétaire La personne qui l'a trouvée sera généreusement récompensée en la portant au bureau du Soussigné JOHN MOLSON Filz. 29 novembre.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu DANIEL HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., en son vivant Avocat de Montréal, sont priées de les présenter immédiatement au Notaire soussigné rue St. Vincent ; et celles qui peuvent avoir à la dite succession sont aussi requises de venir régler sans délai. J. Z. TRUTEAU, N. P. Montréal, 5 novembre 1834. 2e paif

AVIS. TOUTES les personnes qui auraient emprunté quelques Livres à feu HYPOLITE ST. GEORGE DUPRÉ, Ecr., et qui ne les auraient point rendus, sont priées de les rapporter immédiatement au bureau de ce journal ou à M. Z. TRUTEAU, N. P. 8 novembre 1834.

HOTEL DE ORR. RUE NOTRE DAME, Presque vis-à-vis le Palais de Justice MONTREAL. HUILE D'OLIVE, POUR BRULER DANS LES LAMPES, D'une qualité Excellente, S'ADRESSER AU MEDICAL HALL RUE NOTRE-DAME. 25 octobre, 1834.

A Vendre aux Bureaux de l'Ami du Peuple, LE CALENDRIER POUR MONTREAL, Pour l'Année 1835. MM. les Marchands de la Campagne seront accommodés à très bas prix. A VENDRE. MADERE et Oporto, en bouteilles, fumet supérieur, Xères pâle, en bouteilles et en demie barriques, Champagne, en caisse et en panier, Eau de vin de Cognac, Peinture blanche, en barilla de 25 livres, Savon jaune de Steele, de poids de 36 à 64 livres, Raven blanc d'Angleterre, de 30 livres, Moutarde en jattes et bouteilles, Ale pâle des Indes en bouteilles, Sel de Liebonne, gros grain, avarié, FERBLANC, ICW, IC. IXX. IXXW. Do IXXX, IXXXIX, LDCL, DXX. Do LDXXX, LDXXXW. CLOUS DU CANADA, (Rose) assortis de 31 à 24 livres. CUNNINGHAM & BUCHANAN, Pointe à Callière. Octobre 1834.

EMPLACEMENT. A VENDRE, un EMPLACEMENT situé dans la faubourg St. Antoine, contenant 65 pieds de front sur 190 pieds de profondeur, faisant le coin de la grande rue du faubourg et de la place Richmond ; ce lot est enclos à neuf. Pour les conditions s'adresser au bureau de l'Ami du Peuple. 4 octobre 1834.

PAR ADAM L. MACNIDER. Rum, Genièvre, Eau de Vie, etc. SAMEDI, le 10 Janvier, 1835, sera vendu, aux magasins de MM. MOLSON, DAVIES & C. 25 tonnes rum de Demarara, 15 do de Jamaïque, 14 pipes genièvre, 8 barriques eau de vie de Cognac, 20 caisses maddre de Massilles 1 doz. chaque, 20 do vin muscat de 45 sacs bouillons, 6 poinçons Xères 16 quarts Xères 3 barriques madère L. P. 6 quarts 19 demie barriques vin blanc 16 quarts noir à souler de Watran 75 barils harengs 100 boîtes de sèches de Dighy 10 caques gingembre. 30 ballots ficelle 15 boîtes fil à souler, et autres effets. Conditions libérales. La vente à UNE heure. ADAM L. ACNIDER. 31 décembre, 1834.

PAR A. & J. CUVILLIER. Vente Considérable de Marchandises Sèches. AUX Magasins du Soussigné, LUNDI, le 13 Janvier prochain, sera vendu sans réserve, tout le FONDS de MARCHANDISES appartenant à la succession de feu M. F. DUDDERIDGE consistant en draps fins, commun et superfine, casimir, valencia, soie à veste, mérinos, fleishings kersey, petersham, couvertures de laine, hallions, serges, droguet, flanelle, tapis de chaudière, corduroy, janet, toiles etc., etc. Par ordre des Syndics nommés par un acte-Annuaire de banqueroutier. 14 ballots, MARCHANDISES de LAINE, consistant en draps, fleishings, kersey, petersham, flanelle, etc., etc. Un assortiment général de MARCHANDISES SECHES. Les conditions très libérales. La vente à UNE heure. A. & J. CUVILLIER. 27 décembre, 1834.

PAR JOHN JONES. ACTIONS dans un Bateau à Vapeur. ALA LOUIS SALLE DE JONES, MARDI SOIR, le 13 du courant, seront positivement vendus, SIX HUITIEME DES ACTIONS dans la barque à vapeur le CANADIEN EAGLE. Les personnes désirent faire acquisition pourront recevoir information et voir le prix d'achat de la barque en s'adressant à M. WILLIAM SPIERS, rue des Saurs Grises, faubourg St. Anne, où l'on verra une liste des meubles et effets appartenant à la barque, qui ne sont point inférieurs à ceux des autres bateaux sur le St. Laurent. Le transport des actions sera fait dans les trois jours qui suivront la vente. Un tiers du prix d'achat, comptant, un tiers le jour prochain, et l'autre tiers le 2 Janvier 1835, avec intérêt. De bonnes cautions seront requises comme condition de la vente. 1000 CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE pourra être livrés à Berthier et aux Trois Rivières. La vente à SEPT heures. JOHN JONES. 7 janvier, 1835.

BAZAR DE MEUBLES. GRANDE RUE SAINT-JACQUES. LES ventes par ENCAN auront lieu les MARDI et VENDREDI de chaque semaine A MIDI—Pour voitures, chevaux, etc. La vente de MEUBLES et autres effets auront lieu les MERCREDI et SAMEDI à DEUX heures. JOHN JONES, propriétaire. 5 novembre 1834.

TATTERSALL DAARON Au marché d'animaux Canadiens, etc. A côté de l'église Américaine. Rue St. Jacques. LA prochaine vente aura lieu MARDI, le 13 Janvier. Plusieurs excellents CHEVAUX, VACHES, VOITURES, &c. &c. La vente à MIDI. I. AARON, Propriétaire. Conditions. Quinze sols par louis seulement seront payés par le vendeur. Point de charge pour les annonces ni pour l'entrée. Il y a d'excellentes écuries et on payera trente-six sols par jour pour la nourriture et les soins donnés aux chevaux. I. AARON, Propriétaire. 26 novembre, 1834.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS : 20 barriques porte de Sicile, 15 do de Faro, 7 do madère de Sicile, 19 caisses clair, 6 do eau de vie de Cérise, en demie bouteilles, Raisins en grappes, d'une qualité excellente, Do en boîtes et en demie boîtes. Un assortiment de PEINTURE, etc. etc. J. D. HONDLOW & C. 16 août, 1834.

A VENDRE. PLANCHES ET MADRIERS SÈCS MADRIERS DE TROIS POUÇES, le tout à très bas prix pour de l'argent comptant.—S'adresser au Soussigné JOHN WHITE. 10 décembre, 1834.

AVIS PUBLIC. LES soussignés donnent avis qu'ils feront application à la Législature de cette province dans sa prochaine session pour obtenir le privilège de bâtir et maintenir un chemin ou un canal, de la Cité de Montréal à ligne de province à ou près de la Pointe à Baudet et à la Pointe Fortine respectivement, savoir : passant par les paroisses de Montréal, Lachine, Pointe-Clair et Ste. Anne, traversant de là à l'île par des ponts, ou le prévo opposé et de là à traverser les paroisses de Van-dreuil et Rigaud, St. Joseph de Beaulieu, St. Ignace, Ste. Poly-carpe et Nouvelle-Loqueline. JOSEPH HUYTER, E. G. GUY, JOHN MOLSON, J. C. BUCHANAN, F. E. LECLERC, ANDRÉ WERTH, JOSEPH BOUASSON, B. E. HOLMES, J. B. SCAR. Montréal, 18 septembre 1834.

